
PROGRAMME — CAPACITÉ COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT




1. DÉROULÉ DE L'EXAMEN

L'examen permet d'évaluer la capacité du candidat à organiser, gérer et coordonner des opérations de transport multimodal.



Structure de l'examen

L'examen est composé de 2 épreuves obligatoires :

1. Questionnaire à Choix Multiples (QCM)

-  50 questions
-  Portant sur :
 - droit
 - gestion
 - réglementation sociale
 - réglementation professionnelle
 - transport international
 - économie des transports
 - terminologie professionnelle
-  100 points


✓ 2. Épreuve à réponses rédigées

-  Questions + exercices pratiques
-  Portant sur :
 - gestion commerciale
 - gestion financière
 - exploitation transport
- 100 100 points

Durée totale

 4 heures

Barème global

- QCM : 100 points
- Épreuve rédigée : 100 points
-  Total : 200 points

Conditions de réussite

Le candidat est admis s'il obtient :

- ✓ 120/200 minimum

- ✓ 50/100 minimum au QCM
 - ✓ 40/100 minimum à l'épreuve rédigée
-

Organisation officielle

- Examen organisé par : DREAL / DRIEA / DEAL
 - Délivrance de l'attestation par : Préfet de région
 - Référentiel basé sur : Arrêté du 21 décembre 2015
-

CHAPITRE 1 — DROIT APPLIQUÉ AU TRANSPORT

1.1 Formes juridiques de l'entreprise

Le candidat doit connaître :

- les différents types de sociétés commerciales
 - les groupements d'entreprises
 - les critères de choix d'une forme juridique
-

1.2 Statut du commissionnaire de transport

Il faut maîtriser :

- la définition du commissionnaire
 - la différence entre :
 - commissionnaire
 - transitaire
 - mandataire
 - les obligations professionnelles
 - les responsabilités juridiques
-



1.3 Cadre contractuel

Le candidat doit connaître :

- contrat de vente
 - contrat de transport
 - contrat de commission
 - articles L.3221-1 à L.3224-1 du Code des transports
 - décret n°92-699 du 23 juillet 1992
-



1.4 Contrats types et conventions

Il faut connaître :

- contrat type commissionnaire
- contrats types transport routier
- contrat de sous-traitance

- contrat de location avec conducteur
-

1.5 Transport international

Le candidat doit maîtriser :

- la convention CMR
 - la lettre de voiture
 - la LTA (aérien)
 - le connaissement (maritime)
-

1.6 Système juridictionnel

Il faut connaître :

- juridictions civiles
 - juridictions pénales
 - juridictions administratives
-

1.7 Activité commerciale

Le candidat doit connaître :

- statut de commerçant
- inscription au RCS

- obligations légales
-

1.8 Incoterms

Il faut maîtriser :

- rôle de la Chambre de Commerce Internationale
 - transfert de propriété
 - gestion des risques
-

1.9 Moyens de paiement

Le candidat doit connaître :

- chèque
 - lettre de change
 - billet à ordre
 - opérations documentaires internationales
-

1.10 Litiges et recouvrement

Il faut connaître :

- litiges transport
- recouvrement de créances

- contentieux commerciaux
-

1.11 Assurances transport

Le candidat doit connaître :

- les risques assurables
 - les types de polices
 - les garanties
 - les procédures
-

1.12 Droit social

Il faut maîtriser :

- sources du droit social
 - code du travail
 - réglementation transport
-

1.13 Temps de travail

Le candidat doit connaître :

- temps de conduite
- temps de repos

- réglementation sociale transport
-

CHAPITRE 2 — ÉCONOMIE DES TRANSPORTS ET ACTIVITÉS DU COMMISSIONNAIRE

2.1 Environnement du transport

Le candidat doit connaître :

- rôle de l'État
 - politiques de transport
 - régulation nationale et internationale
-

2.2 Réglementation transport

Il faut connaître :

- Code des transports
 - autorisations internationales (UE / CEMT)
 - sanctions pénales
-

2.3 Environnement géographique

Le candidat doit connaître :

- réseaux français
 - réseaux européens
 - réseaux internationaux
-

2.4 Environnement technologique

Il faut connaître :

- matériels de transport
 - normes techniques
 - EDI (échanges de données)
-

2.5 Activités du commissionnaire

Le candidat doit maîtriser :

- affrètement routier
 - groupage
 - messagerie
 - transport ferroviaire et fluvial
 - transport combiné
-

2.6 Transport maritime

Il faut connaître :

- convention de Bruxelles
 - connaissance
 - conteneurisation
 - responsabilités
-

2.7 Transport aérien

Le candidat doit connaître :

- conventions de Varsovie et Montréal
 - LTA (AWB)
 - tarification aérienne
-

2.8 Transport spécifique

Il faut connaître :

- matières dangereuses
 - denrées périssables
-

2.9 Logistique et douane

Le candidat doit maîtriser :

- stockage
 - entreposage
 - procédures douanières
-

CHAPITRE 3 — GESTION COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

3.1 Gestion commerciale

Le candidat doit connaître :

- l'offre de transport
 - la demande de transport
 - l'analyse de concurrence
 - la stratégie commerciale
-

3.2 Négociation commerciale

Il faut maîtriser :

- politiques tarifaires
- négociation clients
- rôle de conseil



3.3 Gestion comptable

Le candidat doit connaître :

- outils de suivi
- instruments de contrôle
- analyse financière



3.4 Analyse des coûts

Il faut savoir :

- calculer les coûts transport
- analyser les marges
- fixer les prix



3.5 Comptabilité et bilan

Le candidat doit maîtriser :

- compte de résultat
- SIG
- CAF
- bilan
- ratios financiers

3.6 Trésorerie et financement

Il faut connaître :

- fonds de roulement
- trésorerie
- tableau de financement

3.7 Organisation de l'entreprise

Le candidat doit comprendre :

- organisation interne
- gestion des ressources
- partenaires

3.8 Opération de transport

Il faut maîtriser :

- analyse de faisabilité
 - organisation opérationnelle
 - gestion des risques
-

3.9 Gestion des litiges

Le candidat doit connaître :

- contentieux
 - recouvrement
 - recours juridiques
-

3.10 Fiscalité transport

Il faut maîtriser :

- fiscalité des entreprises
 - TVA transport
 - TVA intracommunautaire
-

CHAPITRE 4 — TERMINOLOGIE PROFESSIONNELLE

4.1 Terminologie transport

Le candidat doit maîtriser :

- vocabulaire routier
- vocabulaire maritime


- vocabulaire aérien
-

4.2 Logistique et douane

Il faut connaître :

- stockage
 - magasinage
 - procédures douanières
-





OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION

 Maîtriser l'ensemble des compétences nécessaires pour :

- ✓ organiser des opérations de transport
 - ✓ coordonner différents modes (route, air, mer)
 - ✓ gérer les aspects juridiques et contractuels
 - ✓ piloter la rentabilité d'une activité logistique
 - ✓ réussir l'examen national
-

CONCLUSION

La capacité commissionnaire repose sur 4 piliers :

-  Droit et réglementation
-  Organisation des transports
-  Gestion commerciale et financière
-  Terminologie professionnelle